



Paris, le 17 avril 2014

## Compte-rendu du CHSCT-M du 28 mars 2014

Présidée par Vincent Mazauric, Secrétaire Général, puis en fin de séance par le nouveau DRH adjoint, Eric Le Guern, cette séance du CHSCT-M marque une étape importante dans la reconnaissance par nos ministères, de l'existence des risques psychosociaux et de ses facteurs de risques.

### Point 3 - Présentation du projet d'instruction relative à la prévention des RPS :

Force Ouvrière fut la première à demander en 2011 la création d'un groupe de travail dédié aux RPS. Au cours de ce GT créé fin 2012, Force Ouvrière a contribué à l'évolution des débats autour de la question (bilans des instructions relatives à la prévention tertiaire) et a porté des revendications que l'on retrouve dans le projet d'instruction soumis au vote de ce CHSCT-M :

- rappeler à tous les employeurs leurs **obligations** et les textes qui les régissent : en effet, si les textes de base étaient respectés, il ne serait pas nécessaire de lancer de grands programmes de formation autour des RPS ;
- rappeler les **instructions des années 2005, 2007 et 2009** relatives à la prévention tertiaire (harcèlement moral, troubles du comportement au travail, gestes suicidaires) aux services résultant de la Réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat (ReATE) et qui ont perdu la connaissance des textes ministériels d'avant-ReATE ;
- **donner du sens aux missions et veiller à l'adéquation entre moyens et missions** : Force Ouvrière exige depuis des années que la stratégie soit connue des agents, en supposant qu'elle soit définie.

Or force est de constater que sur ce point, les engagements figurant dans l'instruction seront difficiles à tenir. Rares sont désormais les agents qui ne se posent pas des questions sur le devenir de leurs missions et sur l'incertitude de l'existence même de leur poste.

- dès 2012, Force Ouvrière demandait le **rétablissement de cycle de formation de management de 3<sup>ème</sup> niveau** qui soit à la mesure des besoins des nouveaux services et adaptés aux nouvelles populations de cadres dirigeants dans nos ministères. Ce n'est pas exactement le niveau défini dans les objectifs 1 et 2 du plan ministériel national, mais l'ensemble des Organisations Syndicales ont insisté sur cette nécessité de former tous les niveaux d'encadrement à la question des conditions de travail et de la prévention des RPS, et pas seulement les cadres de 1<sup>er</sup> niveau, souvent eux-mêmes soumis à des injonctions contradictoires et à des pressions.

Pour Force Ouvrière, ces engagements, tant de niveau national que local, n'auront de portée que si des moyens réels sont mobilisés : des ressources humaines de proximité réellement consacrées au dialogue social et au suivi GPEC des agents, arrêt de la

déstabilisation des agents provoquée par les multiples retards et erreurs sur les arrêts et la paye, augmentation du budget action sociale, création d'espaces « de convivialité » dans les locaux, meilleure offre de formation et notamment en direction des agents de catégorie C etc...

En l'absence de réponse du Secrétaire Général sur tous ces points, Force Ouvrière a décidé de ne pas participer aux débats, et de lire au préalable la déclaration suivante :

### **Intervention Force Ouvrière sur le point n°3 :**

#### ***Présentation du projet d'instruction relative à la prévention des RPS***

*M. le Président,*

*Un changement de gouvernement a eu lieu en mai 2012 mais une même politique délétère est menée à l'encontre du service public et des fonctionnaires. L'État lui-même insufflé l'idée que les citoyens n'ont plus confiance dans les services publics, alors que la cohésion sociale en France tient encore à cette confiance placée dans une fonction publique de carrière, honnête, porteuse de l'intérêt général, mais également ouverte aux problèmes particuliers et novatrice.*

*Les risques psychosociaux (RPS) se nourrissent de cette politique nuisible à la santé physique et mentale des personnels.*

*Le gouvernement, conscient de mettre en œuvre une politique dangereuse pour les agents des services publics et engageant les responsabilités des employeurs, a fait de la prévention des RPS une priorité nationale, politique orchestrée par le ministère de la Réforme de l'État et de la Fonction Publique. Lequel ministère est parvenu à faire signer un accord sur la prévention des RPS aux organisations syndicales signataires des accords de Bercy.*

*FORCE OUVRIÈRE n'a pas signé cet accord. Il comporte plusieurs axes qui représentent un chantage fait aux organisations syndicales : rénovation de la médecine de prévention qui connaît une pénurie de vocation sans précédent, formation des membres du CHSCT ainsi que les droits et moyens pour qu'ils puissent remplir leurs missions.*

*Pour FORCE OUVRIÈRE, l'axe consacré à la prévention des RPS ne consiste finalement qu'à agir sur les pratiques managériales des services et ne revient pas sur l'accélération du démantèlement des administrations, ainsi que sur les causes principales des risques (dévalorisation des agents, absence de perspective dans les missions, politiques publiques instables, pilotage au jour le jour, injonctions contradictoires, fermeture d'implantations territoriales...).*

*Comment, dans ces conditions, croire en la volonté de nos ministères de combattre les RPS à la source (prévention primaire), et alors qu'au moment même de la signature de l'accord, le gouvernement annonce la poursuite des suppressions d'effectifs et des économies sans précédent (50 Milliards d'euro) dans toutes les fonctions publiques (FPE, FPT, FPH).*

*FORCE OUVRIÈRE exige depuis des années que des études d'impact soient réalisées en amont de la mise en œuvre des mesures, RGPP hier, MAP aujourd'hui, ce qui aurait permis de prendre des décisions plus judicieuses, de se rendre compte que nos*

ministères MEDDE/METL ont toujours su faire preuve d'innovation et d'adaptation, de prendre le temps d'élaborer les évolutions avec les agents, et de mettre en place les outils nécessaires aux politiques.

La violence des mesures, l'absence de stratégie de long terme dans nos ministères, la mise en place d'outils qui dictent les politiques publiques plutôt que d'en découler, le chantage fait aux fonctionnaires de comparer leur situation à celle d'autres pays européens constituent autant de facteurs de risques psychosociaux clairement identifiés et auxquels l'accord cadre n'apporte aucune perspective d'éradication.

Le plan d'actions sur lequel le groupe de travail RPS devait travailler, n'a consisté finalement qu'à attendre cet accord cadre pour le traduire en une instruction aux services, sans que des moyens réels ne soient octroyés pour sa mise en œuvre.

A notre sens, cette instruction aurait dû faire l'objet d'un échange et d'un processus partagé entre PSPP et les professionnels concernés dans les services ainsi que les établissements publics du ministère, à l'image de la concertation interne au SG que FO avait suggérée lors du GT RPS de juin 2013.

Nous constatons, nonobstant l'amélioration du contenu de cette instruction, qu'aucune réponse ne nous a été apportée ni sur la fin des réformes brutales (transfert du patrimoine routier national) ou larvées (fin des missions ADS et ATESAT, transfert de la gestion des fonds européens), ni sur les moyens réels alloués à ce plan d'actions, ce qui a conduit à ce que FORCE OUVRIÈRE quitte le GT RPS.

D'un côté, les services sont sommés de rendre des effectifs et de faire mieux avec toujours moins de moyens, et de l'autre côté, ils devront combattre les risques qu'ils créent eux mêmes. Certes le pilotage d'un service est un exercice difficile dont il faut supporter les contraintes, mais est-ce que nous ne sommes pas arrivés au bout de ce qu'il est humainement possible d'accepter ?

M. le Président, lorsque nous remontons le fait que des chefs de service signifient à leurs agents la vacance de leur poste par SMS, ce que FORCE OUVRIÈRE attend, c'est une sanction en lieu et place d'une formation.

M. le Président, c'est bien l'administration qui porte la responsabilité pleine et entière des décisions à prendre afin de préserver la santé physique et mentale de vos personnels au sein de ce ministère.

FORCE OUVRIÈRE est, elle, présente en CHSCT-M pour surveiller, proposer, suggérer, alerter.

En aucun cas FORCE OUVRIÈRE ne pourra être tenue pour responsable des politiques délétères mises en œuvre par l'administration. Nous représentons les personnels qui la subissent et nous avons entièrement contribué à porter les éléments nécessaires à l'administration pour organiser la politique de prévention des RPS.

Pour l'ensemble des raisons évoquées au travers de cette intervention, nous ne participerons pas ni au débat et ni à un éventuel vote sur ce dossier.

Les débats sur ce point à l'ordre du jour ont tourné autour des moyens à consacrer à ce début de plan d'actions, et ont conduit les organisations syndicales à **accepter 4 amendements proposés par le Secrétaire Général lui-même !**

## **Autres points à l'ordre du jour :**

**Point 1 - Approbation des PV du CHSCT-M des 18 décembre 2013 et 29 janvier 2014 :** reporté à la séance prochaine car la version consolidée n'avait pas été communiquée par l'administration.

**Point 2 - Tableaux de suivi des accidents graves ou mortels, et des suicides :**

Force Ouvrière a demandé si les PPHS étaient réalisés dans les services concernés. L'administration répondra à la prochaine séance.

De nombreux cas de suicides sont d'ores et déjà à déplorer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014, dont 2 en DDT-M.

Dans certains services, la forte dégradation de climat social interroge sur la façon dont la situation pourra être améliorée et quels impacts elle peut avoir sur les agents.

**Point 4 - Cartographie relative à la couverture médicale des agents des METL/MEDDE au 31 décembre 2013 :**

Force Ouvrière a questionné l'administration sur une **éventuelle boîte à outils** qu'elle mettrait à la disposition des services qui souhaitent **recruter un médecin de prévention sous contrat** : il n'y en a pas et PSPP1 répond au cas par cas aux services qui les sollicitent !

En ce qui concerne les prestations confiées aux services de santé au travail, Force Ouvrière a demandé qu'une convention type soit proposée au SST, et que le contenu soit présenté aux membres du CHSCT-M. Le Président du CHSCT-M a retenu cette proposition.

En terme de réalité de la couverture médicale des agents, Force Ouvrière espère que le taux de couverture, relativement bon, sera cohérent avec le bilan 2013 des visites médicales suivies par les agents, que ce soit en suivi quinquennal ou annuel. Pour cela, il serait utile que les membres du CHSCT-M dispose du tableau de bord, service par service, du suivi de la couverture médicale. PSPP1 répond que ce TdB doit rester un outil interne à l'administration.

**Point 5 - Application en DIR de la circulaire relative à la sécurité des agents vis-à-vis des risques liés à la circulation routière lors de leurs interventions :**

La circulaire, fruit d'un groupe de travail émanant du CHSCT-M et associant la DIT, a été diffusée et expliquée dans toutes les DIR, à l'exception de la DIR Île de France.

Force Ouvrière demande que ce retard soit rattrapé, même si l'accident mortel de juin 2013 avait donné l'occasion au DIRIF de renforcer les instructions en la matière.

Force Ouvrière a insisté sur la nécessité de **reconstruire des réseaux professionnels entre DIR**, et mis en valeur les expériences menées par la DIR Sud-Ouest.

Cette présentation intermédiaire n'est pas suffisante : **l'impact de la circulaire** devra être mesuré et évalué dans le temps, afin de réorienter éventuellement son contenu.

Le groupe de travail sur **l'impact des achats de matériels sur les conditions de travail** est à réunir rapidement, suite à la validation de sa création lors du dernier CHSCT-M !

**Questions diverses :**

Force Ouvrière souligne la situation très tendue qui remonte des agents des DIR Nord et Nord-Ouest, en complément de l'alerte faite par la CGT en cours de CHSCT-M sur la situation en DIR Massif Central.

De même, nous avons alerté l'administration sur la rupture du dialogue social à la DDT du Lot, ainsi qu'à la DDT 62 où les EPI des agents ne sont pas en adéquation avec leur mission.

L'administration a pris bonne note et nous fera une réponse au prochain CHSCT-M.